

SUIVI DES RÉOLUTIONS

Présenté à l'assemblée générale annuelle de Holstein Québec le 6 février 2020 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.

Comité liaison avec les clubs : Louise Ferron, Louis St-Aubin, Julie Duchesne, Valérie Tremblay

NOTE : Plusieurs résolutions demandaient d'être acheminées à Holstein Canada. Lorsque l'assemblée générale annuelle de Holstein Canada a eu lieu en avril, leur format virtuel ne permettait exceptionnellement pas de débat de résolutions. Les résolutions ont quand même été évaluées par leur équipe et leur conseil d'administration. Certaines résolutions ont donc quand même évolué, tandis que pour d'autres, le conseil d'administration de Holstein Canada a décidé de les soumettre à leur prochaine assemblée générale annuelle. Le présent rapport comporte la liste des suivis complets reçus en janvier 2021.

RÉSOLUTION NO 1 – RÉSULTAT GÉNOMIQUE DES TAUREAUX D'UN AN ET PLUS

Présentée par les Clubs Holstein de Beauce et Lotbinière

- Considérant que ce sont (dans la majorité des cas) les éleveurs qui paient pour tester leurs animaux sur la génomique;
- Considérant que le résultat génomique apporte beaucoup d'informations sur un individu et peut augmenter la valeur de celui-ci;
- Considérant que la meilleure période pour la vente d'un taureau est lorsqu'il est prêt au service et que cela arrive généralement après l'âge d'un an;
- Considérant que présentement nous n'avons pas accès à la génomique à jour de nos taureaux entre l'âge d'un à trois ans;

Il est proposé de demander à Holstein Québec et Holstein Canada de faire les démarches nécessaires auprès de Lactanet pour que les éleveurs continuent d'avoir accès aux résultats des tests génomiques à jour de leurs taureaux au-delà d'un an.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus :

Mars 2020	Résolution transmise à Holstein Canada pour leur AGA.
Octobre 2020	Holstein Canada a rédigé une lettre et envoyé le tout à Brian Van Doormaal chez Lactanet; un accusé de réception a été reçu.

RÉSOLUTION NO 2 – DESCENDANTS D’ANIMAUX HOMOZYGOTES POUR LA BÉTA-CASÉINE

Présentée par le Club Holstein Lotbinière

- Considérant que présentement, les veaux naissants de deux parents homozygotes (A2A2 x A2A2) nécessitent un test génomique pour la bêta-caséine afin d’être identifiés homozygote;
- Considérant que les veaux naissants de deux parents homozygotes (A2A2 x A2A2) sont automatiquement homozygotes;
- Considérant que des frais supplémentaires sont exigés pour tester la bêta-caséine d’un test génomique;
- Considérant que la publication de cette donnée a un impact sur les générations suivantes;

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada et Lactanet pour qu’ils identifient automatiquement sans test génomique et sans frais, les veaux résultants de parents homozygotes A2A2 comme étant homozygotes également.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus :

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution transmise à Holstein Canada et à Lactanet.
Octobre 2020 :	<p>Communication reçue de Holstein Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les tests A2A2 ont un brevet qui oblige à une redevance sur chaque test. De plus, le défi est de s’assurer que l’animal soit le bon (test d’ascendance). Plus d’informations à suivre.
Juillet 2021 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi opérationnel reçu de Holstein Canada : <ul style="list-style-type: none"> ○ Si un test de parenté est effectué et que les deux parents sont A2A2, ils seront codifiés comme tels, à la demande de l’éleveur. Il en est de même pour les A1A2. ○ Étant donné que le test A2A2 est facturé, devrait-il y avoir des frais pour les codifier A2A2? À suivre. ○ Lactanet travaille présentement sur un outil d’indexation prédictive. ▪ Suite à ces éléments, la résolution n’a pas été présentée à l’AGA de Holstein Canada puisque le suivi est en cours et l’exécutif a jugé que le suivi est satisfaisant.
Octobre 2021	<p>Suivi de Lactanet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lors de la session ouverte de l’industrie du 14 octobre dernier, Lactanet a déclaré avoir l’intention de publier périodiquement des indices, exprimés en pourcentage de probabilité qu’un animal soit porteur du gène A2A2.

RÉSOLUTION NO 3 – PUBLICATION DE LA MOYENNE PARENTALE ET MPG

Présentée par les Clubs Holstein des Bois-Francis et Saint-Maurice-Maskinongé

- Considérant que la disparition de la VGD prive les éleveurs et les gens impliqués dans la sélection génétique d'un outil précieux;
- Considérant que la moyenne parentale (pedigree index) est disponible sur les relevés d'index de différents pays (États-Unis, Allemagne, Suisse, etc.);
- Considérant qu'il serait plus facile d'avoir un aperçu de l'impact de la génomique et le potentiel de transmission des sujets ayant une comparaison entre l'index génomique et la moyenne des parents

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada et de Lactanet pour que la moyenne parentale pour tous les caractères de chaque individu testé sur la génomique soit publiée sur les rapports génomiques envoyés aux éleveurs ainsi que sur les sommaires d'évaluation génétique de Holstein Canada et CDN.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus :

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution transmise à Holstein Canada
Octobre 2020 :	Communication reçue de Holstein Canada : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette résolution sera apportée à la prochaine assemblée Holstein Canada en 2021.
Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentée au processus de résolutions de Lactanet.
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adoptée majoritairement au vote de Lactanet (35 pour, 8 contre), présentement à l'étude par le conseil de Lactanet.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étant donné qu'elle a été présentée à Lactanet et acceptée avec une forte majorité, elle a été retirée de l'AGA de Holstein Canada.
Octobre 2021	Suivi de Lactanet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est important qu'une seule valeur d'évaluation génétique de chaque animal soit publiée pour chaque caractère. La publication à la fois des moyennes des parents et des valeurs MPG officielles n'est donc pas souhaitée. En guise de solution, Lactanet publiera une nouvelle page dans son site web qui affiche visuellement l'impact de la génomique sur l'évaluation génétique de l'animal et la valeur de fiabilité associée pour l'IPV, Pro\$ et plusieurs caractères clés. Cette nouvelle page sera disponible à compter de décembre 2021 pour toutes les femelles génotypées qui sont nées au Canada ou qui sont reconnues comme étant de propriété canadienne.

Thème : Industrie et données

RÉSOLUTION NO 4 – UTILISATION GRATUITE DES DONNÉES GÉNÉRÉES PAR LES MEMBRES

Présentée par le club Holstein de Beauce

- Considérant que les membres n'ont aucun contrôle sur les données qu'ils génèrent par l'utilisation de divers outils
- Considérant que les membres ne touchent aucun revenu sur les données utilisées par l'industrie
- Considérant que ces données sont présentement vendues sous forme d'indices génétiques aux centres d'insémination artificielle.

Il est proposé de demander à Holstein Canada d'entamer les démarches pour retirer le droit d'utilisation des données générées par l'utilisation des contrôles laitier, consenti gratuitement à Lactanet-CDN par ses membres via le formulaire de consentement d'utilisation des données et de rediriger ce droit vers HC afin de reprendre le contrôle de la masse d'informations qu'ils génèrent. Organisme à but non lucratif au service de ses membres, Holstein Canada se verrait confier le contrôle de cette manne d'information afin de veiller aux intérêts des membres qui contribuent à fournir des données de qualité servant l'ensemble de l'industrie. Toute personne ou organisation voulant avoir accès à ces données se verrait dans l'obligation d'en négocier le droit et le coût d'utilisation avec Holstein Canada.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Résolution transmise à Holstein Canada.▪ Holstein Québec prend part au comité du virage numérique de Valacta concernant l'enjeu de toutes les données sur une ferme laitière. À ce comité, il est régulièrement amené l'enjeu de propriété des données aux producteurs et que celles de l'amélioration génétique ont fait avancer la production laitière.
Octobre 2020 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Suivi reçu de Holstein Canada : La résolution a amené des discussions au sein de l'équipe de direction et du conseil d'administration, tout comme dans l'industrie.<ul style="list-style-type: none">• Le comité sur les données et la technologie (HoCan) a été créé en réponse aux problèmes de propriété des données.• Ce comité s'est réuni trois fois en 2020• L'objectif est de présenter des recommandations claires au conseil en 2021.• La résolution sera tout de même débattue comme résolution en 2021 à l'AGA de Holstein Canada.
Janvier 2021 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Le comité des données et de la technologie a effectué son second mandat avec l'analyse des données publiables et non publiables. Une demande officielle sera envoyée à Lactanet au début de février 2021 afin de demander les données publiables et non publiables. Holstein Canada travaille également à obtenir le support des autres races laitières dans ce dossier. Le troisième mandat de ce comité est en cours. Holstein Canada a entrepris une démarche de vérification

	juridique afin de comprendre les défis concernant la propriété et le partage des données.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> Acceptée avec une forte majorité à l'AGA de Holstein Canada
Octobre 2021	Suivi de Holstein Canada <ul style="list-style-type: none"> Évaluation par le comité des données

RÉSOLUTION NO 5 – RÉPARTITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LACTANET

Présentée par le Club Holstein Centre-du-Québec

- Considérant que le Réseau laitier canadien et Valacta sont maintenant fusionnés et qu'il devient difficile de garder le contrôle de nos données;
- Considérant la déception des éleveurs dans le dossier du retrait des publications de la VGD par Lactanet;
- Considérant que le poids des associations de races (1) est largement inférieur à celui des agences de contrôle laitier (6) sur le conseil d'administration de Lactanet.

Il est proposé de demander à Holstein Québec et à Holstein Canada de faire les recommandations nécessaires afin de mieux répartir le poids des associations de races sur le conseil d'administration de Lactanet, afin de mieux représenter les intérêts des éleveurs.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> Résolution transmise à Holstein Canada.
Juillet 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> La présidente et le chef des opérations de Lactanet ont été invités au conseil d'administration de Holstein Québec en juillet et le sujet a été soulevé.
Octobre 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> Cette résolution sera amenée à la prochaine assemblée générale annuelle de Holstein Canada en juillet 2021.
Mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> Présentée au processus de résolutions de Lactanet
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> Adoptée majoritairement au vote de Lactanet (24 pour, 6 contre), présentement à l'étude par le conseil de Lactanet.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> Étant donné qu'elle a été présentée à Lactanet et acceptée avec une forte majorité, elle a été retirée de l'AGA de Holstein Canada.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> Holstein Canada fait les recommandations nécessaires pour mieux répartir le poids des associations de races sur le conseil d'administration de Lactanet afin de mieux représenter les intérêts des éleveurs.
Octobre 2021	Suivi de Lactanet : <ul style="list-style-type: none"> Les neuf administrateurs élus/nommés représentant les partenaires de Lactanet doivent être des producteurs laitiers canadiens autorisés. Il n'est pas exigé que les deux administrateurs externes qui peuvent être nommés par le conseil d'administration soient des producteurs laitiers canadiens autorisés. Tous les administrateurs ont une obligation légale d'agir dans l'intérêt supérieur de l'entreprise, quelle que soit la façon dont ils sont sélectionnés/nommés au conseil

	d'administration. À titre de référence, les quatre comités de l'industrie comptent des producteurs laitiers et chaque producteur laitier siégeant au conseil d'administration de Lactanet est membre d'une association de race nationale (y compris un lauréat du titre de Maître-éleveur et d'anciens présidents d'associations de races provinciales).
--	--

RÉSOLUTION NO 6 – VALORISATION DE LA GÉNÉTIQUE CANADIENNE

Présentée par le Club Holstein Lanaudière

- Considérant la réputation de la génétique canadienne;
- Considérant les efforts mis en place par les associations de race canadiennes

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada pour un plan d'action stratégique de valorisation afin de promouvoir la renommée de la génétique canadienne.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Octobre 2020	▪ Sera soumis au conseil à des fins de considération future.
Janvier 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Holstein Canada a soumis un plan d'action avec CLGA (Canadian Livestock Genetics Association) pour la promotion lors d'événements internationaux pour les trois prochaines années. ▪ Holstein Canada a développé un nouveau format afin de dévoiler les Maîtres-éleveurs 2020 qui aura lieu sur une plateforme virtuelle disponible pour un visionnement dans le monde entier. Cette nouveauté devrait fournir une opportunité unique à la génétique canadienne de briller sur la scène internationale. Des événements et actions similaires seront développés dans le futur.
Avril 2022	▪ Plusieurs actions ont été mises de l'avant en 2021 pour promouvoir l'élevage au-delà de nos frontières. La couverture virtuelle de nos événements majeurs a été la manière la plus efficace de le faire avec les contraintes liées à la pandémie. La conférence conjointe sur la classification avec l'Italie. Le dévoilement des Maîtres-éleveurs. La couverture de la Finale nationale - 38 pays ont participé avec plus de 8772 clics sur la retransmission en direct. Ces événements ont eu des retombées immenses.

RÉSOLUTION NO 7 – BOUCLE ATQ : GROSSEUR DU PANNEAU

Présentée par le Club Holstein Saint-Hyacinthe

- Considérant qu’avec le temps, les chiffres sur les boucles ont tendance à s’effacer
- Considérant que le modèle est trop petit et que les poils d’oreille longs font en sorte que les numéros sont difficiles à lire.
- Considérant que le modèle actuel de boucle est trop petit pour ajouter plus d’information

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès d’ATQ pour qu’ils offrent un modèle de boucle plus grande (ex : modèle américain) pour une meilleure visibilité ainsi que pour y mettre plus d’information.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution envoyée à ATQ.
Avril 2020 :	▪ Communication reçue d’ATQ expliquant que les identifiants utilisés dans le cadre du système d’identification et de traçabilité doivent être au préalable approuvé par l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA). La demande d’approbation de la nouvelle version de l’Ultraflex a été soumise. ATQ semble réticent à offrir ce format à cause des défis de rétention, mais nous demandons notre collaboration pour trouver des fermes qui seraient prêtes à faire un essai pilote.
Avril 2020 :	▪ Lettre envoyée par Holstein Québec leur assurant d’un appui si besoin de fermes pour leur projet pilote.
Septembre 2020 :	▪ Lettre reçue d’ATQ confirmant que le nouvel Ultraflex a été approuvé par l’Agence canadienne d’inspection des aliments (ACIA). Un projet pilote pour un essai terrain est donc envisagé avec des producteurs qui souhaitent utiliser l’identifiant à panneau plus large et pour lequel un suivi de la rétention sera fait pendant 9 à 12 mois. Suite à cette évaluation, si les performances sont satisfaisantes, l’identifiant Ultraflex avec panneau plus large pourrait être offert à tous les producteurs de bovins du Québec.
Septembre 2020 :	▪ Liste envoyée à ATQ de 5 fermes prêtes à participer.
Novembre 2020 :	▪ Suivi en cours. ATQ a communiqué avec les fermes suggérées par Holstein Québec pour un projet pilote.
Mars 2021	▪ Suivi avec ATQ : projet pilote toujours en cours.

RÉSOLUTION NO 8 – PHOTO SUR LES ENREGISTREMENTS

Présentée par le Club Holstein Saint-Jean

- Considérant que les animaux peuvent perdre leur identifiant ATQ
- Considérant que l'absence de moyen de valider l'identité d'un animal qui a déjà perdu son ATQ peut permettre qu'un animal soit associé à un enregistrement qui n'est pas le sien et que cela peut avantager ou désavantager l'acheteur ou le vendeur de cet animal.
- Considérant que d'avoir une photographie sur l'enregistrement permet d'éliminer tout doute sur l'identité de l'animal et permet de renforcer l'aspect officiel/crédible des enregistrements

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada afin de moderniser le processus d'envoi de photo pour joindre à l'enregistrement, afin de promouvoir l'utilité de la photo comme moyen fiable d'identification de l'animal en cas de perte d'identifiants.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Oct. 2020 :	Communication reçue de Holstein Canada : ▪ Holstein Canada travaille à moderniser le processus et à faciliter l'ajout de photos à la demande d'enregistrement.
Janvier 2021 :	Communication reçue de Holstein Canada : ▪ Holstein Canada est en train de développer une application pour faciliter la demande d'enregistrement interactive, avec une fonction pour prendre la photo de l'animal.
Hiver 2021	▪ Le dossier avance, quelques fermes ont vu le prototype pour donner leurs commentaires.
Juillet 2021	▪ Suite à ces éléments, la résolution n'a pas été présentée à l'AGA de Holstein Canada puisque le suivi est en cours et que l'exécutif a jugé que le suivi est satisfaisant.

Thème : Reconnaissance et amélioration de la race

RÉSOLUTION NO 9 – ÉMETTRE UN INDICE PAR VACHE COMPARABLE À L'IPT

Présentée par le Club Holstein de Beauce

- Considérant que les associations de races et Lactanet ont un but commun, soit d'outiller les producteurs pour une bonne gestion de leur entreprise;
- Considérant que l'indice IPT est un indice canadien qui représente bien la bonne gestion des troupeaux;
- Considérant l'importance des données officielles pour les évaluations génétiques;

- Considérant que les MCR sont moins populaires à des objectifs de comparaison;

Il est demandé à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Lactanet et de Holstein Canada pour étudier la possibilité d'émettre un indice comparable à l'IPT pour chaque vache ayant complété une lactation afin de réellement comparer tous les aspects de performances de l'animal et ainsi utiliser cet indice à l'intérieur des diverses reconnaissances émises par les associations de races.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Octobre 2020 :	▪ Holstein Canada a envoyé une lettre à Lactanet et un accusé de réception a été envoyé.
Janvier 2021 :	▪ Lactanet a indiqué être en processus de révision de leurs reconnaissances, incluant l'indice IPT. La résolution sera donc considérée dans le processus de révision.
Mars 2021	▪ Présentée au processus de résolutions de Lactanet.
Avril 2021	▪ Adoptée majoritairement au vote de Lactanet (25 pour, 8 contre), présentement à l'étude par le conseil de Lactanet.
Juillet 2021	▪ Étant donné qu'elle a été présentée à Lactanet et acceptée avec une forte majorité, elle a été retirée de l'AGA de Holstein Canada.
Octobre 2021	Suivi de Lactanet ▪ Une initiative visant à développer et à introduire un indice individuel de « rendement » des animaux est en cours. La mise en œuvre sera toutefois reportée en 2023 en raison de ressources internes limitées et de la priorisation de l'initiative de l'industrie visant à élargir l'accès public aux relevés de lactation (en lien avec d'autres résolutions).

RÉSOLUTION NO 10 – RÉVISION DES CRITÈRES DE POINTAGE DU TITRE DE MAÎTRE-ÉLEVEUR

Présentée par le Club Holstein de Beauce

- Considérant que Holstein Canada est à la recherche de vaches fonctionnelles et rentables;
- Considérant que la reconnaissance maître éleveur est l'image des standards que l'association recherche chez les vaches Holstein;
- Considérant que les standards de rentabilité et de fonctionnalité évoluent chez les membres de Holstein Canada;
- Considérant que les troupeaux maîtres éleveur ont une grande influence dans la race

Il est proposé à Holstein Québec de faire des démarches auprès de Holstein Canada afin de faire une révision et une modernisation complète des critères évalués pour la reconnaissance de Maître-éleveur, afin qu'elle inclue de nouveaux critères reliés à la rentabilité.

Décision : acceptée majoritairement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada pour leur AGA.
Octobre 2020 :	Réponse de Holstein Canada : <ul style="list-style-type: none">▪ Le comité des reconnaissances ne s'est pas réuni depuis le début de mars 2020. Ce point sera soulevé à la réunion du comité sur les données et la technologie.▪ Avant d'entreprendre une refonte des reconnaissances, Holstein Canada est en train de discuter de l'enjeu de l'accès aux données, afin d'inclure toutes les données nécessaires à une éventuelle modernisation des reconnaissances.
Juillet 2021	▪ Présentée à l'AGA de Holstein Canada et acceptée majoritairement.
Octobre 2021	Suivi de Holstein Canada <ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation par le comité des reconnaissances

RÉSOLUTION NO 11 – PRODUCTION À VIE : COMPOSANTS VS KILO DE LAIT

Présentée par le Club Holstein des Laurentides

- Considérant qu'environ 90% des revenus sont constitués des kg de gras et de protéines;
- Considérant que 0% des revenus proviennent directement des kg de lait produit

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada afin que les reconnaissances de production à vie soient basées seulement sur les kg de gras et protéine.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Octobre 2020 :	Communication reçue de Holstein Canada : <ul style="list-style-type: none">▪ Le comité des reconnaissances ne s'est pas réuni depuis le début de mars 2020. Ce point sera soulevé à la réunion du comité sur les données et la technologie.▪ Avant d'entreprendre une refonte des reconnaissances, Holstein Canada est en train de discuter de l'enjeu de l'accès aux données, afin d'inclure toutes les données nécessaires à une éventuelle modernisation des reconnaissances.
	Du côté de Holstein Québec : <ul style="list-style-type: none">▪ La reconnaissance des kg de gras et protéine à vie sera incorporée à la liste des reconnaissances pour 2021. La liste des meilleures productrices de composants ayant produit plus de 10000 kg de gras et protéine (additionné) sera publiée et reconnue.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentée à l'AGA de Holstein Canada et acceptée majoritairement.
Octobre 2021	Suivi de Holstein Canada <ul style="list-style-type: none">▪ Évaluation par le comité des reconnaissances

RÉSOLUTION NO 12 – PUBLICATION DES HAPLOTYPES SUR LA PAGE DU PEDIGREE

Présentée par le Club Holstein des Laurentides

- Considérant que les haplotypes peuvent causer des avortements en fin de gestation ou de la mortalité des jeunes veaux, et que chaque avortement/perte d'un veau coûte plusieurs mois de production en plus de la valeur du veau parfois élevée ;
- Considérant qu'il est recommandé par CDN d'éviter les accouplements avec des parents porteurs
- Considérant que les éleveurs doivent savoirs qui sont les taureaux qui sont porteurs des haplotypes pour éviter certains croisements;

- Considérant que l'information des haplotypes est fiable à 99% et qu'il s'agit donc d'une information valable pour prendre des décisions d'affaires;

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Lactanet pour que les haplotypes soient publiés sur la page principale des évaluations génétiques et qu'il soit ajouté au code d'éthique de Lactanet que les CIA soient obligées de publier les haplotypes sur les épreuves de taureaux.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Lettre envoyée à Lactanet avec les résolutions du Québec.
6 avril 2020 :	Communication reçue de Lactanet accusant réception de nos résolutions. <ul style="list-style-type: none">▪ « Votre information sera incluse à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil d'administration de Lactanet, aux fins d'étude. »
Mars 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentée au processus de résolutions de Lactanet.
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Adoptée majoritairement au vote de Lactanet (48 pour, 1 contre), présentement à l'étude par le conseil de Lactanet.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none">▪ Étant donné qu'elle a été présentée à Lactanet et acceptée avec une forte majorité, elle a été retirée de l'AGA de Holstein Canada.
Octobre 2021	Suivi de Lactanet : <ul style="list-style-type: none">▪ Lactanet développera une nouvelle boîte contextuelle accessible à partir de la page sommaire de l'évaluation génétique de chaque animal qui affichera rapidement son statut pour différentes conditions génétiques et haplotypes connues.

RÉSOLUTION NO 13 – RECLASSIFICATION GRATUITE POUR LES VACHES EN 1^{ERE} LACTATION

Présentée par le Club Holstein Bas-Saint-Laurent

- Considérant que les vêlages se font à un âge plus jeune chez les primipares et que la croissance et l'amélioration de ces animaux se poursuivent durant toute la lactation;
- Considérant que les rondes de classification sont plus fréquentes et permettent aux classificateurs de voir l'amélioration des vaches au 1^{er} veau à mesure que leur lactation avance
- Considérant que les éleveurs qui contribuent à la classification paient et que les données obtenues servent l'ensemble de l'industrie;

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les démarches nécessaires auprès de Holstein Canada pour que les éleveurs ne paient qu'une seule classification par primipare et qu'aucun frais supplémentaire ne soit chargé si le pointage remonte sur cette même lactation.

Décision : acceptée majoritairement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Octobre 2020 :	▪ Toujours en cours à Holstein Canada, suivi à venir.
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Suivi reçu de Holstein Canada : Le Comité consultatif sur la classification a récemment approuvé certains changements concernant les différences entre les animaux en 1^{re} lactation, reconnaissant que les animaux qui vêlent à un plus jeune âge ont la possibilité de mieux performer. En raison des changements importants entre l'âge au premier vêlage et plus tard dans la lactation, HC veut identifier correctement les animaux à ces deux étapes de la lactation. Les nouvelles discriminations, pondérations et idéaux pour les «jeunes animaux en première lactation» (âgés de moins de 24 mois et de moins de 60 jours en lait au moment de la classification) entreront en vigueur en juillet.
Juillet 2021	▪ Présentée à l'AGA de Holstein Canada et refusée.

RÉSOLUTION NO 14 – AMÉLIORATION COMPASS

Présentée par le Club Holstein Dorchester

- Considérant la rapidité de l'évolution de la génétique
- Considérant la nécessité d'outils et objectifs d'élevage.
- Considérant qu'il y a diversité au point de vue élevage
- Considérant que Compass ne permet pas de choisir le croisement
- Considérant que les éleveurs veulent connaître et travailler avec les familles de vache

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les recommandations nécessaires auprès de Holstein Canada et Lactanet pour permettre aux producteurs de sélectionner aussi en fonction de la conformation (classification des mères) sur l'outil *Compass*.

Décision: acceptée unanimement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Octobre 2020 :	<p>Communication reçue de Holstein Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le directeur de la classification a récemment rencontré Lactanet sur ce sujet. ▪ Holstein Canada a proposé d'ajouter plus de données phénotypiques à la section des filtres pour les réussites d'élevage et la génétique du troupeau. Ceci permettrait aux producteurs de filtrer leurs résultats en fonction de la production élevée et de la classification, et de les éliminer de certains des objectifs de la stratégie comme « Accoupler avec semence de bovin de boucherie ». Ceci donnerait une « approche plus spécifique au producteur » aux outils de régie dans le logiciel sans affecter le rendement sur investissement génétique. ▪ « Nous avons aussi discuté du fait de permettre à la section "groupage" d'être une option plus orientée pour permettre aux producteurs de grouper les animaux en fonction de la production, de la classification ou des traits génétiques plutôt que simplement pas lactation et génisses. » <p>Lactanet était favorable à ces suggestions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Prochaines étapes :</u> <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser le coût et le développement de ces options ○ Décider de la meilleure route à prendre ○ Les mettre en place
Juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présentée à l'AGA de Holstein Canada et acceptée majoritairement.
Octobre 2021	<p>Suivi de Holstein Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ À l'étude par le comité de classification

RÉSOLUTION NO 15 – RÈGLEMENT CONCOURS TOUT-QUÉBEC

Présentée par le Club Holstein Saint-Hyacinthe

- Considérant que plusieurs expositions au Québec sont en baisse de participation. En valorisant les animaux exposés au Québec, cela favoriserait une hausse de participation et redonnerait de la valeur aux expositions provinciales (Expo-printemps et Suprême);
- Considérant que la période pour exposer un animal est très grande; débutant en avril et allant jusqu'en septembre et que plusieurs expositions sont ouvertes, les opportunités sont nombreuses pour exposer les animaux au Québec.

Considérant que ce problème peut démotiver les nouveaux et actuels exposants à acquérir des animaux, ce qui n'est pas favorable au marché de la génétique

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire des modifications au règlement afin que les bêtes présentés au concours Tout-Québec se doivent d'avoir participé à une exposition dans la province pour être éligible aux nominations.

Décision : acceptée unanimement

Suivis :

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Explication de Holstein Québec : Cette règle a déjà existé. Elle avait été modifiée lors du changement de date du Suprême laitier afin que les animaux qui ne pouvaient pas participer au Suprême (date de vêlage ou naissance), puissent être admissibles au concours Tout-Québec s'ils participaient à La Royale.
Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cette résolution a été transmise au comité expo-juges pour évaluation.
Octobre 2020 :	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité expo-juges a concentré son travail sur le jugement virtuel pour la saison 2020, avec l'annulation des expositions. Le sujet sera revu et réévalué en 2021.
Mars 2021	<p>Suivi du comité Expo-juges : étant donné qu'en ce moment il n'y a pas d'exposition au Québec après la fin août, tous les animaux vèlés après le mois d'août ne seraient pas éligibles au concours, ce qui est inéquitable. Le comité ne pense pas que le règlement actuel démotive les exposants à acquérir des animaux. Au contraire, le règlement permet aux exposants qui veulent acquérir les meilleurs individus possibles après le mois d'août, de les acheter, de pouvoir les inscrire au Tout-Québec et ainsi les faire rayonner via notre concours. L'argument entendu en grande majorité lors des inscriptions qui empêche d'avoir plus d'inscriptions est le manque de photo professionnelle dans l'année en cours. Par contre, on tient à ce que les animaux participants au Tout-Québec aient eu la chance de concourir ensemble le plus possible. Pour éviter d'avoir des inscriptions d'animaux propriété de Québécois, mais qui ont été exposés ailleurs dans le monde, cet ajout a été recommandé et accepté au CA :</p> <p><i>Un animal doit avoir été la propriété ou la copropriété d'un ou de Québécois au moment de l'exposition canadienne ou américaine qualifiant l'animal.</i></p>

Présentée par le Club Holstein Saint-Jean

- Considérant que la détermination des classes selon la date de naissance pourrait inciter les éleveurs à falsifier les informations d'un animal en vue de ne pas le pénaliser pour les expositions à venir
- Considérant que le nombre d'animaux nés le 1^{er} jour du mois des classes est anormalement élevé, que cela décourage certains éleveurs à participer aux expositions et que cela porte atteinte à la crédibilité donnée aux résultats d'exposition.
- Considérant que de déterminer les classes selon l'âge permettrait d'atteindre un plus grand nombre d'animaux admissibles et ayant le potentiel de se démarquer

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire les recommandations nécessaires auprès de Holstein Canada pour que les classes d'exposition soient déterminées obligatoirement en fonction du groupe d'âge plutôt que de laisser le choix aux expositions.

Décision : acceptée majoritairement

Suivis reçus:

Mars 2020 :	▪ Résolution transmise à Holstein Canada.
Oct. 2020 :	Communication reçue de Holstein Canada : <ul style="list-style-type: none">▪ Le Comité des expositions a consulté les exposants pendant un an, a réuni des informations avant de déterminer les nouvelles classes d'exposition, prenant toutes les suggestions en considération. Le comité a ensuite formulé les nouvelles classes afin de répondre au mieux au futur des expositions laitières et de rendre ces expositions plus pertinentes auprès des producteurs laitiers. Le comité sent que les nouvelles classes répondent à la majorité des besoins.
Janvier 2021 :	Communication reçue de Holstein Canada : <ul style="list-style-type: none">▪ Un article sur les changements aux classes d'exposition a été publié dans le numéro de Juillet/Août 2020 d'<i>Info Holstein</i>.
Juillet 2021 :	Commentaires reçus de Holstein Canada <ul style="list-style-type: none">▪ Le Comité des expositions et du jugement a passé une année à rassembler des informations avant de déterminer les nouvelles classes d'exposition, en tenant compte de toutes les suggestions. Le comité a ensuite formulé les nouvelles classes pour répondre au mieux à l'avenir des expositions laitières et pour rendre ces expositions plus pertinentes pour les producteurs laitiers. Le Comité des expositions et du jugement a repoussé la mise en application des nouvelles classes en raison de la COVID-19; la communication et la mise en application seront réalisées en 2022.
Juillet 2021	▪ Suite à ces éléments, la résolution n'a pas été présentée à l'AGA de Holstein Canada puisque le suivi est en cours.

Thème : Santé

RÉSOLUTION NO 17 – DISPONIBILITÉ DES ANTIBIOTIQUES

Présentée par le Club Holstein Bas-Saint-Laurent

- Considérant que depuis le 25 février 2019, une nouvelle réglementation délimite l'utilisation à titre curatif des antibiotiques de classe 1
- Considérant que tout producteur demeure toujours attentif à la santé de son troupeau.
- Considérant que de bonnes pratiques contribuent à prévenir les maladies, mais que les antibiotiques sont parfois nécessaires pour traiter ou éviter les infections bactériennes
- Considérant que le bien-être animal c'est aussi de permettre aux animaux de retrouver la santé

Il est proposé de demander à Holstein Québec de faire des démarches auprès de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et des compagnies pharmaceutiques afin d'éviter toute pénurie au niveau des antibiotiques offerts et permis dans l'élevage bovin.

Décision : acceptée unanimement

Suivis reçus:

Avril 2020 :	<ul style="list-style-type: none">▪ Lettre de Holstein Québec envoyée à l'OMVQ faisant part de la résolution et des préoccupations des membres.
30 juin :	<ul style="list-style-type: none">▪ 2^e lettre de Holstein Québec envoyée à l'OMVQ demandant un suivi de la 1^{ère} communication.
30 juillet 2020 :	Communication reçue par l'OVQ : <ul style="list-style-type: none">▪ L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec soutient que l'antibiogouvernance et l'utilisation judicieuse des antibiotiques sont des enjeux d'importance pour l'Ordre des médecins vétérinaires dans son mandat de protection du public et de contribution à l'amélioration de la santé des animaux et de la santé publique. Elle affirme également comprendre que nos membres craignent une pénurie pour soigner les animaux et salue la volonté des producteurs à favoriser les soins préventifs. Par contre, l'Ordre précise qu'elle n'a pas de pouvoir sur la disponibilité des antibiotiques, tout en rajoutant que cette correspondance sera déposée au conseil d'administration de l'Ordre à l'automne. D'ici là, la situation sera évaluée ainsi que les possibilités pour l'Ordre d'agir dans ce dossier.
27 Juillet 2021 :	Relancé chez AMVPQ
Octobre 2021 :	Suivi de AMVPQ <ul style="list-style-type: none">▪ Réception d'une lettre.